Instruction sur les moyens de s'assurer de l'existence de la morve, et d'en prévenir les effets. / par M. Chabert.

Contributors

Chabert, M. 1737-1814.

Publication/Creation

A Paris: De l'Imprimerie royale, M. DCC. XC. [1790]

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/mdabeetn

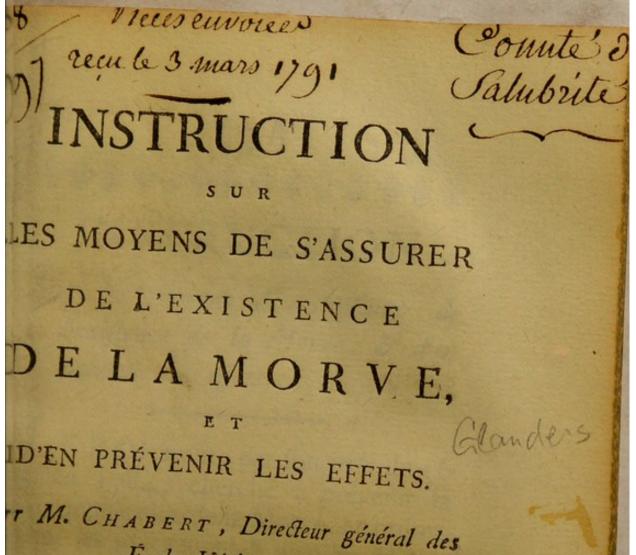
License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org



Écoles Vétérinaires.

SECONDE ÉDITION.



A PARIS, L'IMPRIMERIE ROYALE.



MOTTOURTEM ENS. DE SASSURER HOM



INSTRUCTION

Sur les moyens de s'assurer de l'existence de la Morve, & d'en prévenir les effets.

LE ROI ayant, par son arrêt du 16 juillet 1784, cherché à prévenir la communication de la Morve, en ordonnant les précautions à prendre dans le cas d'existence de cette maladie, & en infligeant des peines à tous ceux qui contreviendroient aux dispositions de cet arrêt; il a paru important de oublier une Instruction qui pût guider lans la connoissance du caractère & du raitement de la Morve, tous Artistes-Jétérinaires & Maréchaux, & ôter out prétexte d'ignorance à ceux ui ne se seroient pas conformés ux intentions de Sa Majesté sur cet

objet. Nous avons été chargés en conséquence de recueillir & rédiger les Observations suivantes, qui ont pour but de faire connoître les causes de la Morve, de distinguer les signes qui indiquent sa présence, & d'enseigner les moyens d'en prévenir les sunestes effets.

ARTICLE PREMIER.

Signes auxquels on reconnoît l'existence de la Morve.

Les signes de la Morve ne sont pas toujours les mêmes; ils varient souvent dans les dissérens individus, & sur-tout aux diverses époques de la maladie: on en distingue ordinairement trois, que l'on connoît sous le nom de 1. et 2. & 3. degré.

Signes du premier degré.

Les signes qui annoncent le premier degré, sont:

L'écoulement par un naseau

seulement, d'une humeur blanchâtre & fluide, qui n'est bien sensible que lorsque l'animal a été exercé pendant

quelque temps.

2. L'engorgement & l'inflammation caractérisés par la rougeur de la membrane qui tapisse l'intérieur du nez, près de la partie sur-tout qui sépare les deux naseaux.

3.° Le gonflement des vaisseaux fanguins de cette même membrane, qui sont presque inapercevables dans les animaux sains, sur-tout dans le

repos. To she smair was the same

4°. L'engorgement d'une ou de plusieurs glandes de la ganache du côté du naseau par sequel l'écoulement a sieu.

5. Le poli, le brillant du poil qui

est dû au défaut de transpiration.

6.° Le bon état apparent de l'animal avec les signes précédens.

7.º La crudité & la transparence

des urines.

Les signes de la Morve produite

par la communication, ne sont pas toujours les mêmes que ceux de la Morve qui provient de mauvais sour-

rages, d'exercices outrés, &c.

Dans le premier cas, c'est-à-dire, dans celui de la communication, le ssur celui de la communication, le ssur celui de la communication, le ssur contraire que nous par un naseau: tous les signes que nous venons d'indiquer, existent sans toux: dans le second cas, au contraire, une toux ou grasse ou sèche accompagne la maladie, que précède le dégoût ou la tristesse.

Signes du deuxième degré.

Les signes du second degré, sont:

jaune & verdâtre du flux, sa viscosité, son adhérence aux bords de l'ouverture des naseaux.

2.° Le froncement & le retroufsement de la partie supérieure du bord de l'orifice du naseau par lequel l'écoulement a lieu.

3.° Enfin la fensibilité des glandes

engorgées, & leur adhésion aux os de la mâchoire postérieure.

Signes du troisième degré.

Les signes du troissème degré, sont :

* La couleur grisâtre ou noirâtre, & la fétidité de la matière qui flue par les naseaux.

2.° Les traînées de sang qu'on y

aperçoit communément.

3.° Les hémorragies fréquentes de la membrane interne du nez.

4.° L'écoulement établi par les deux

naseaux à la fois.

- 5.° Les ulcères chancreux qui corrodent la membrane interne du nez.
- 6.° La sensibilité excessive des glandes tumésiées, & leur plus forte adhérence à l'os de la mâchoire.
- 7.° La chassie des yeux ou de l'œil épondant au naseau qui flue, lorsque e flux n'a lieu que par un seul.
- 8.° La tuméfaction de la paupière sférieure.

9.° Le boursoussement & le soulèvement des os du nez ou du chansrein.

toux, l'enflure des jambes & des testicules.

cause apparente; lorsqu'elle survient après les autres symptômes ci-dessus, elle annonce le plus souvent la fin pro-

chaine du sujet.

Les signes qui viennent d'être indiqués, ne sont pas tous particuliers à la Morve; il en est plusieurs qui sont communs à d'autres maladies avec lesquelles il est très-dangereux & malheureusement trop ordinaire de la consondre.

Ces maladies sont la gourme, la fausse gourme, la péripneumonie, la mor-

fondure & la pleurésie.

L'écoulement par les naseaux, d'une humeur plus ou moins épaisse, l'engorgement des glandes situées sous la ganache, les chancres sur la membrane interne du nez, sont des symptômes

communs à plusieurs de ces maladies & à la Morve; mais ce qui les dissérencie essentiellement, c'est que dans la dernière, ces trois symptômes existent le plus souvent à la sois, ce qui n'arrive jamais dans les premières. Celles-ci sont toujours aiguës, inflammatoires; dès les premiers jours de leur invasion; elles ont le caractère le plus alarmant: elles parcourent leurs périodes en peu de jours; le slux, lorsqu'il existe, diminue peu-à-peu, le sang se dépure, les sonctions se rétablissent & l'animal guérit.

Celle - là au contraire ne parcourt ses périodes qu'avec une extrême lenteur, les signes qui l'annoncent ne s'aggravent que par gradation; l'animal qui en est atteint, paroît jouir de la santé la plus intègre, sur-tout jusqu'au deuxième temps; ce n'est que vers la fin de celui-ci ou au commencement du roisième, que commencement du roisième, que commencent ordinaiment à se manisester extérieurement es lésions internes produites par cette.

naladie.

Ces caractères, & sur-tout le dernier, c'est-à-dire, l'apparence de l'état le plus sain avec le slux ou l'engorgement des glandes, ou les chancres de la membrane du nez, établissent entre ces maladies des dissérences auxquelles il n'est pas possible de se méprendre pour peu qu'on y fasse attention.

ARTICLE II.

Ouverture des animaux atteints de la Morve.

l'ordinaire, de reconnoître l'existence de la Morve, de distinguer cette maladie de celles qui ont de la ressemblance avec elle, il est des cas cependant où cette distinction n'est pas aussi aisée. Il n'est pas rare, par exemple, que dans les écuries où il y a beaucoup de chevaux, & sur-tout dans les régimens de Cavalerie, plusieurs se trouvent à la fois atteints d'un slux léger qu'accompagne le plus souvent l'engorgement

presque insensible d'une ou de plusieurs glandes logées sous la ganache; le peu de gravité de ces symptômes semble devoir inspirer, & n'inspire que trop souvent en esset, une sécurité dont les suites sont presque toujours sunestes.

Pour ne laisser aucune incertitude sur la nature de la maladie, & sur celle des précautions à prendre dans cette circonstance, le parti le plus sûr est, sans contredit, le sacrifice d'un ou de plusieurs chevaux atteints, & l'inspeccion attentive des viscères: on doit être ûr que les désordres qu'on découvre lans les animaux sacrisses, existent dans ous ceux en qui on reconnoît les mêmes ymptômes.

Lésions intérieures produites par la Morve.

Les poumons sont assez ordinaireent les viscères les plus grièvement sectés; onles trouvesouvent tumésiés, ouverts d'hydatides, de tubercules & d'obstructions. Les glandes bronchiques sont les plus ordinairement tumésiées & abscédées; cette lésion est même quelquesois la seule qu'on aperçoive

dans cet organe.

La membrane qui tapisse les bronches & la trachée-artère, est assez souvent enflammée & ulcérée; les premières sont remplies d'une humeur épaisse, & assez fréquemment semblable à celle que l'animal jette par les naseaux. La face interne des os servant de parois aux différentes cavités du nez, & la cloison cartilagineuse qui les sépare, sont souvent cariées & couvertes de pus; la membrane qui les tapisse est ulcérée. La rate, le foie & les reins éprouvent aussi des lésions, quelquesois assez considérables; on reconnoît celles des derniers par le pus dont les urines font chargées.

On trouve souvent à l'ouverture de la tête, le cerveau plus mou & plus flasque que dans, un animal sain, une plus grande quantité d'eau dans les

cavités de ce viscère, le plexus choroïde gorgé, obstrué & souvent garni de concrétions plus ou moins volumineuses, les glandes engorgées, & le cristallin terne, sans consistance & comme

décomposé.

Ce seroit une erreur que de croire que tous ces désordres existent à la sois, & que leur réunion seule doive saire prononcer affirmativement sur l'existence de la Morve; il ne saux que quelques - uns d'eux joints aux symptômes extérieurs dont nous avons parlé, pour ne laisser aucun doute sur la présence de cette cruelle maladie.

ARTICLE III.

Causes de la Morve.

Les causes les plus ordinaires de la Morve, sont:

1.° La communication des chevaux sains avec des chevaux morveux, ou usage de quelques-uns des objets qui eur ont servi, comme brides, selles,

harnois, couvertures, seaux, étrilles, éponges, brosses, époussettes, &c. cette cause est plus ou moins active suivant le caractère du virus & les dispositions des sujets exposés à ses effets.

2.° Les tourbillons de vapeurs fournies par la transpiration de tous les chevaux d'un régiment dans les manœuvres des escadrons, vapeurs qui sont introduites dans les poumons par l'inspiration.

3.° La mauvaise nature des alimens dont les chevaux sont nourris: tels que des foins des prés bas, ceux qui ont été vasés, rouillés ou mal récoltés; les avoines qui ont séjourné trop long-temps dans les bateaux, ou qui ont été soumises à la pratique pernicieuse du javelage, ensin toutes les espèces d'alimens échaussans continués pendant long-temps.

4. La trop petite quantité d'alimens: cette cause est très-fréquente dans les régimens où l'on a la pernicieuse habitude de retrancher une partie de la

ration d'avoine destinée à chaque cheval. Ce retranchement, qui a souvent lieu dans le temps même où les chevaux travaillent le plus, appauvrit les liqueurs & précipite les solides dans l'atonie. Les chevaux, épuisés par la fatigue & l'abstinence, sont remis à la ration ordinaire; ils ne reprennent pas leur embonpoint aussi vîte qu'ils l'avoient perdu; plusieurs même restent toujours maigres & valétudinaires, & le plus grand nombre éprouvent des slux par les naseaux, qui dégénèrent très-souvent morve.

5.° L'arrêt subit de la transpiration, orsque l'animal est exposé à un air froid, près un exercice qui a mis les humeurs n mouvement, est la cause la plus ordiaire de la Morve.

6.° Une gourme, une morfondure, u toute autre maladie interne négligée.

7.° Des javarts, des crapauds, des pireaux, des eaux ou autres maux ternes guéris par l'application des mèdes purement locaux, qui ne font

disparoître la maladie qu'en la faisant

passer dans le sang.

8.° Le reflux spontané dans la masse du sang, de l'humeur morbissque, dans des maladies qui sembloient n'avoir aucune analogie avec la Morve, comme la gale, le farcin, & toutes les autres maladies de la peau.

On doit bien observer que la Morve qui paroîtà la suite du sarcin, est presque toujours incurable, & qu'on doit beaucoup espérer au contraire quand c'est la Morve qui dégénère en farcin.

ARTICLE IV.

Réflexions sur la curabilité de la Morve.

La Morve n'est pas incurable, mais son traitement a été jusqu'à présent long, & par conséquent dispendieux : il est encore très incertain, sur-tout dans les chevaux chez lesquels elle a fait des progrès; mais ce qu'il y a de sûr, c'est la perte énorme qu'elle peut occa-

fionner

sionner en se propageant d'un individu à l'autre. Ce seroit donc entendre mal ses intérêts que de chercher à la guérir, sur-tout lorsqu'elle est ancienne, & si elle ne l'est pas, lorsque le virus a fait en peu de temps des progrès rapides: ainsi la cure de cette maladie ne doit être entreprise qu'autant qu'elle sera dans son principe, ou tout au plus à son second période; & il saut encore que les animaux que l'on se propose de traiter, soient en bon état, d'un bon tempérament, & exempts de tous autres vices.

ARTICLE V.

Examen & séparation des Chevaux affectés ou suspects.

La Morve, & toutes les maladies qu'accompagne le flux par les naseaux, étant contagieuses, la première indica-ion qui se présente à remplir, c'est la éparation de tous les chevaux sains, l'avec ceux atteints de quelques-unes

de ces maladies; la seconde, la désinfection des chevaux qui ont communiqué avec les chevaux morveux; la troisième, l'assainissement des écuries; la quatrième, la purification des harnois.

La séparation des chevaux sains d'avec les malades, doit être précédée d'un examen attentif de tous les animaux qui composent l'équipage. Celui qui prétend voir tout d'un seul coup-d'œil, ou ne voit pas, ou voit mal; il n'est pas bien difficile de reconnoître un cheval décidément morveux, mais il n'est pas aussi aisé de juger de ceux chez lesquels la Morve n'a fait encore que très-peu de progrès.

Pour procéder avec méthode à cet examen, il faut faire sortir par ordre tous les chevaux, tant sains que malades. Asin qu'aucun n'échappe à l'inspection elle se fera ainsi: l'animal détaché & sort de sa place, on le sera conduire sous la porte de l'écurie, & dans un jour qu'soit tel que toutes les parties de la tête

(19)

soient éclairées de manière qu'aucune d'elles ne puisse se dérober aux regards; on commencera par les yeux, on comparera la transparence des humeurs de l'un avec celle des humeurs de l'autre; on verra si les paupières, sur-tout l'inférieure, sont également minces & aplaties: on promènera ensuite ses regards sur la surface du front & du chanfrein; on verra si ces parties sont bien égales, ou s'il est un point de la surface de l'une ou de la surface de autre, qui fasse saillie. Il arrive, mais e cas est rare, que l'une des parties de cette surface est ensoncée & fracturée ar des accidens extérieurs, ou que la oûte osseuse des naseaux est enfoncée écrasée par des coups de pied, des iorsures, &c. Dans tous ces cas la sembrane pituitaire est tumésiée, ainsi le les glandes logées dans l'auge, il y flux par les naseaux ou par un seul; n reconnoît enfin tous les symptômes la Morve, mais il faut prendre garde s'en laisser imposer par cette fausse

apparence; il n'y a aucun danger, il suffit de remédier à ces maux extérieurs pour faire cesser tous les accidens. On fera ensuite lever le nez de l'animal, on lui ouvrira les naseaux, on considérera très-attentivement l'état de la membrane pituitaire : elle peut être ulcérée, boursouflée, relâchée, enflammée, & l'orifice des naseaux dans l'état naturel; s'il est froncé & ridé, c'est une preuve qu'il y a long-temps que l'animal jette. On comparera encore l'état de la membrane qui tapisse le naseau gauche, avec l'état de celle qui tapisse le droit; c'est au moyen du tact qu'on s'assurera de l'état sain ou malade des glandes logées dans l'auge. Il faut prendre garde que la ganache des jeunes chevaux est toujours plus pleine que celle des chevaux adultes; il faut encore faire attention que la base de la langue forme une éminence quelquesois trèssaillante dans l'auge, & qu'il importe de ne pas prendre cet état, qui est naturel pour un état maladif. Il est facile de s'et

assurer en mettant les doigts sur la barre, & en faisant remuer la langue de l'animal; alors si c'est sa base qui fait saillie, elle s'évanouit sur le champ; mais si c'est une glande tumésiée, elle reste dans la même place: quoi qu'il en soit, les glandes tuméfiées seront ramenées & serrées légèrement contre celle des branches de la mâchoire qui les avoisinera, & c'est par cette compression qu'on jugera de leur sensibilité ou de leur insensibilité, de leur plus ou moins d'adhérence & de leur degré de dureté. Une autre attention à avoir dans cet examen, & qui est de la plus grande importance pour la décision, c'est de s'assurer si la glande tumésiée est ou n'est pas en fluctuation, c'est-à-dire, si l'humeur qui la tuméfie est convertie en matière suppurée ou si elle ne l'est pas. Dans le premier cas, le centre est mou, on sent par le tact l'existence d'un liquide qui n'est autre chose que lu pus, dont l'évacution seule suffit juelquefois pour sauver le malade; dans

le second, la tuméfaction présente le même degré de dureté dans toute son étendue, & ce genre de tuméfaction est toujours celui de la Morve. Il importe encore d'examiner la bouche de l'animal, & de soumettre sur-tout à une inspection rigoureuse les dents mâchelières de la mâchoire antérieure; elles peuvent être fendues, cariées & ouvertes jusque dans le sinus maxillaire; alors le fourrage qui a pénétré par cette ouverture de la dent dans le sinus, peut être & est essectivement le plus souvent la seule cause de tous les symptômes qu'on prend pour ceux de la Morve; le mal n'est absolument que local, puisqu'il n'est question pour le guérir, que d'extraire la dent & de bien déterger le sinus, après en avoir retiré le fourrage qui s'y étoit introduit.

Il nous reste maintenant à comparer ces symptômes, pour en tirer des inductions capables de nous guider dans le jugement à porter sur ce que l'on doit craindre ou espérer des animaux ins-

pectés. La gravité de chacun de ces symptômes en particulier, n'est pas toujours une raison pour condamner les chevaux. La tuméfaction très-forte d'une glande, toutes les autres parties étant saines, n'est pas ordinairement dangereuse; il en est de même des lésions de la membrane pituitaire, d'un œil, des paupières, &c. lorsque l'une de ces parties sera affectée séparément, quel que soit d'ailleurs le degré d'intensité de cette affection: mais on ne doit pas avoir la même sécurité si l'on remarque une filiation dans la lésion de chacune des parties que nous avons examinées, & que cette lésion s'observe sur un seul côté de la tête; c'est-à-dire, que si l'on rencontre les humeurs du globe de l'œil droit, par exemple, légèrement troubles, la paupière inférieure de cet œil boursouflée, la membrane pituitaire du naseau droit engorgée, & les glandes de dessous la ganache du même côté droit, tumésiées, tous ces symptômes, quelque

légers qu'ils soient d'ailleurs, doivent jeter dans la plus grande défiance, & faire regarder l'animal comme réellement affecté de la Morve. Et si à ces symptômes se joint un flux léger par le naseau répondant au côté malade, il ne reste plus aucun prétexte de douter de l'état vicié de ce sujet; il est encore plus irrévocablement perdu, si à tous ces accidens se joint l'exubérance de l'os du front ou du nez. Le froncement & la crispation de l'orifice des naseaux, indiquent toujours un flux très-ancien, cet état ne provenant que de l'irritation longue & continuelle qu'a produite sur la membrane pituitaire l'humeur de la Morve.

Il faut prendre garde que la plus grande partie des chevaux, quelque bien développée que soit la Morve ne jettent presque pas dans le repos Cette circonstance doit déterminer l'Expert à un second examen; il fera sorti l'animal, quelque légers que puissen être les symptômes qui l'auront frappe

lors de son premier examen; il le fera trotter sous l'homme ou en main pendant l'espace de vingt à vingt-cinq minutes: c'est après cet exercice, que le cheval étant agité & ses humeurs mises en mouvement, la matière de la membrane pituitaire & des sinus, sortira par un ou par les deux naseaux avec plus ou moins d'abondance; ce n'est qu'alors qu'il pourra juger, par la qualité de cette matière, du degré de malignité de cette cruelle maladie. L'humeur qui fluera sera ou uniforme ou grumeleuse, blanche ou sanguinolente; lorsqu'elle est blanche & unisorme, son caractère est moins mauvais que lorsqu'elle est grumeleuse & colorée; plus cette couleur approche de celle du sang, plus on doit redouter ses effets, relativement, d'une part, au degré de détérioration qui s'est opérée dans l'intérieur du sujet affecté, & de l'autre, au degré de malignité de la contagion dans les autres chevaux.

Ce degré de malignité de la contagion, sera encore relatif à la disposition des

sujets qui auront été exposés à ses coups. Les suites de cette communication seront d'autant plus à redouter, que les chevaux seront plus jeunes, que leurs humeurs de gourme seront plus en mouvement, qu'ils pécheront par excès de maigreur, que leur tempérament sera plus altéré ou vicié d'une manière quelconque, que leur nombre sera plus considérable, que l'écurie qui les aura réunis sera plus étroite, & que le service qu'ils auront rendu exigeoit qu'ils fussent plus rassemblés & plus mêlés les uns avec les autres; & ce n'est que par cette raison que la Morve fait des progrès aussi prompts & aussi étendus dans les régimens, chez les Maîtres de postes, & généralement dans toutes les écuries qui contiennent beaucoup de chevaux.

En résumant, l'Artiste ne doit condamner que les chevaux chez lesquels il se réunira plusieurs symptômes de la Morve, tels que le flux joint à la tumésaction des glandes, le trouble des humeurs du globe, le gonssement de la paupière inférieure, le bourfoussement des os ou du nez ou du front.

Au défaut de ces derniers symptômes, le froncement de l'orifice des naseaux; & au défaut de l'un & de l'autre de ces deux derniers, les ulcérations de la membrane pituitaire suffiront, étant réunies avec la lésion des humeurs du globe & de la tuméfaction des glandes situées dans l'auge; & en ce qui concerne le flux grumeleux par l'un des naseaux, quand même il seroit le seul symptôme maladif, il n'en faudroit pas moins condamner l'animal; mais pour que ce jugement soit équitable, il faut nécessairement que ce flux n'ait lieu que par un naseau, car s'il avoit ieu par les deux, on pourroit présumer qu'il seroit le produit d'une vomique ou abcès dans les poumons, qui assez ouvent, par le seul effort de la Nature, 'ouvre, se vide, & n'a aucune suite âcheuse.

Mais si ces symptômes ne subsistent

pas avec les conditions que nous venons de décrire, l'Artiste regardera l'animal comme suspect seulement. Il regardera aussi comme tels tous les chevaux dont l'examen le plus exact ne lui auroit fait reconnoître aucuns vestiges des symptômes décrits, parce que tout cheval qui a communiqué avec des chevaux morveux, doit être regardé comme suspect, par la raison qu'il est impossible de savoir jusqu'à quel point les sujets sont susceptibles de ce virus, les effets qu'il peut produire dans ceux qu'il a pénétrés, & le temps qu'il peut mettre pour annoncer au - dehors son existence au-dedans; tous ces essets variant dans les divers individus, ainsi que nous l'avons dit, formidables & mortels dans ceux-ci, peu dangereux & lents dans ceux-là, enfin nuls dans le plus grand nombre.

Il est bien important dans l'examen qu'on fait pour s'assurer de l'existence de la Morve chez les particuliers, de ne pas perdre de vue qu'ils cherchent presque toujours à dérober seurs chevaux malades aux regards des Experts; il y a plusieurs moyens de reconnoître cette soustraction, dont les suites ne sont que trop souvent sunestes.

naison, propres à recéler des chevaux, comme granges, étables, bergeries,

toits, &c.

2.° On considère avec attention toutes les places de l'écurie, s'il y en a de vides; on en examine bien l'état: ou elles sont nouvellement nettoyées, & alors on doit soupçonner qu'elles ont été occupées par des chevaux infectés; ou elles ne sont pas nettoyées, asors on y trouve des traces évidentes de l'existence de cette maladie dans les animaux qui les occupoient; le mur de face, les fuseaux & le montant du ratelier, les parois, tant internes qu'externes de l'auge, sont couvertes d'une couche noire, épaisse, quelquefois avec des teintes de sang; dans ce cas on nterroge les particuliers, & on recon(30)

noît facilement, à leur embarras, s'ils ont soustrait leurs chevaux : alors on doit regarder comme suspects tous ceux qu'on trouve dans l'écurie.

ARTICLE VI.

Manière de classer les Chevaux affectés ou suspects.

Quoi Qu'il en soit, cet examen sait, l'Artiste sera trois classes de malades; la première sera composée de ceux chez lesquels la Morve sera entièrement déclarée, & qui seront dans le cas d'être abattus conformément à l'article V de l'arrêt du Conseil du 16 juillet 1784.

La deuxième classe sera composée des animaux qui n'auront que quelques

symptômes de cette maladie.

Ensin, la troisième, de ceux qui ne seront regardés comme suspects, que par rapport à leur commerce avec des chevaux morveux.

ARTICLE VII.

PREMIÈRE CLASSE.

Les chevaux composant la première classe, étant reconnus décidément morveux & irrévocablement perdus, seront abattus sans délai, conformément à l'esprit de l'article V de l'arrêt du 16 juillet. L'Expert y procédera de la manière suivante: il prendra le signalement de l'animal; il en décrira le poil, ses nuances, ses marques, la taille, l'âge & les qualités; l'Artiste procédera ensuite à l'abattage. Il doit se faire sur le bord de la fosse dans laquelle le cadavre sera enfoui: il est plusieurs nanières d'ôter la vie à l'animal, & le :hoix n'est pas indifférent. L'Artiste levant décrire & consigner dans son rocès - verbal l'état dans lequel il rouvera les viscères, il importe que es parties intérieures ne soient ni offenées ni altérées, qu'elles se montrent ses regards aussi entières qu'il soit ossible. La piqure ou la section de la

moelle alongée, entre la première & la seconde vertèbre du cou, doit être proscrite, en ce qu'elle produit des épanchemens sanguins dans le cerveau, des échimoses dans le cervelet, & occasionne la vacuité de la sérosité renfermée dans les ventricules. Il en est de même de cette ouverture énorme que les Ecarisseurs pratiquent au poitrail; ils ouvrent les gros vaisseaux & offensent les poumons & le cœur. L'insuffation de l'air expiré dans l'une des jugulaires, après qu'elle aura été ouverte, comme dans la saignée, est un moyen sûr de tuer l'animal, & qui n'est suivi d'autre changement dans les viscères, que de la distension des parois du cœur. L'ouverture d'une ou des deux carotides, pratiquée à la partie moyenne de l'encolure, n'est pas moins sûre & moins facile : on laisse couler le fang sur la terre qui a été retirée de la fosse, & on a soin de l'enfouir avec le cadavre.

L'animal abattu par l'une ou l'autre

(33)

de ces deux dernières méthodes; l'Expert procédera à l'examen des viscères, de la manière suivante : il ouvrira l'abdomen par deux grandes incisions qui se croiseront dans leur milieu; après avoir examiné supersiciellement le paquet intestinal & l'estomac, il les retirera de cette cavité, il les ouvrira dans toute leur étendue : ces parties renferment quelquefois une quantité prodigieuse de vers de toute espèce, dont il importe d'avoir connoissance pour l'avantage des chevaux à préserver. On inspectera ensuite les autres viscères renfermés dans cette cavité; le oie, la rate, le pancréas, les reins & es autres parties ayant été visités extéieurement, seront ouverts & examinés ntérieurement. Cette opération faite, n ouvrira la poitrine, &, pour cet sfet, on enlèvera toutes les vraies ôtes d'un seul côté, en présérant néanioins le côté répondant au naseau alade; la peau & les muscles inter-Maux coupés entre chaque côte, en

dirigeant l'incision du sternum aux vertèbres dorsales, on les désarticulera du sternum, & on les fracturera près de leur articulation aux vertèbres dorsales. Le thorax ainsi ouvert, & les viscères qu'il renferme pouvant être examinés facilement, on les passera successivement en revue avant que d'en offenser aucun. La plèvre, le médiastin, la surface extérieure des poumons, les glandes bronchiques, torachiques, &c. &c. ayant été inspectés, & leur état décrit, l'Expert arrachera les poumons après les avoir détachés de la trachée-artère & des gros vaisseaux; il ouvrira les bronches depuis leur principe jusqu'à leur dernière ramification, & décrira exactement le vice dont elles pourroient être affectées. La trachée-artère sera également ouverte dans toute son étendue, depuis son insertion dans la poitrine jusqu'à son principe dans la bouche; on examinera l'état de sa membrane intérieure, qui est trèssouvent le même que celui de la

(35)

membrane pituitaire. De cet examen on passera à celui de la tête; la peau & les muscles qui la recouvrent enlevés, on s'armera d'un rogne-pied & d'un brochoir; on coupera & on enlèvera avec précaution les os du crâne, du front & du nez. Pour mettre le cerveau, le cervelet, les sinus frontaux, ethmoidaux, zigomatiques, maxillaires, k les fosses nasales à découvert, on es scrutera avec soin; & comme plueurs de ces parties sont doubles, on omparera celles d'un côté avec celles e l'autre; on ouvrira le cerveau. l'engorgement du plexus choroïde, eau contenue dans les ventricules, la xité ou la mollesse des glandes pituiire & pinéale, l'engorgement des orps glanduleux du cervelet, l'hydrosie des ventricules olfactifs, enfin mollesse de la masse cérébrale, sont s accidens assez fréquens dans la orve : ces parties doivent donc être minées avec soin, & leurs lésions préciées amigar of amb

Toutes les parties du sujet ainsi vues, examinées & décrites, seront ensouies, ainsi que le reste du cadavre, comme il est prescrit article VI de l'arrêt du 16 juillet.

ARTICLE VIII. DEUXIÈME CLASSE.

Animaux à traiter.

Les chevaux composant la deuxième classe, sont, ainsi que nous l'avons observé, ceux chez lesquels on a reconnu quelques symptômes de Morve. Quoiqu'ils aient paru à la suite de la communication des chevaux de cette classe avec ceux de la précédente, on ne doit pas se croire en droit d'en conclure qu'ils soient toujours dûs à cette unique cause; celle qui les avoit développés dans les premiers, a bien pu aussi les saire naître dans les seconds. Nous avons reconnu en effet (Ariicle III) plusieurs causes de la Morve, la mauvaise qualité des alimens, les fautes commises dans le régime, l'excès

d'exercice, les écuries mal saines, &c. Il importe donc à l'Artiste d'examiner avec toute l'attention dont il est capable, toutes ces causes, & de voir s'il n'en existe aucune à laquelle il puisse attribuer le développement de cette cruelle maladie, par la raison que tant que la cause subsistera, il est impossible d'espérer la cessation de ce sséau; l'on doit au contraire s'attendre à le voir se renouveler sans cesse, quels que soient les sacrifices que l'on fera, & les moyens médicinaux que l'on mettra en usage pour en opérer l'extinction. Cette condition, dont l'importance est évilente, ayant été remplie, l'Artiste ésséchira encore sur le genre de lésion ue cette cause peut avoir occasionnée; nature & sa durée, l'état des aninaux sur lesquels elle a agi, doivent écessairement donner lieu à des modications dans le plan du régime & du aitement à prescrire. Celui que nous lons tracer ici ne sauroit être conveible à toutes les circonstances qui

peuvent se rencontrer dans tous les cas; mais les principes généraux que nous allons établir à cet égard, suffiront aux Artistes pour l'application particulière qu'ils seront dans le cas d'en faire.

ARTICLE IX.

Soins & Régimes.

FAITES panser les animaux deux fois le jour, & tenez-les dans la plus grande propreté.

Faites évaporer matin & soir dans l'écurie, une chopine d'eau & autant

de vinaigre mêlés ensemble.

Supprimez un tiers de la nourriture à ceux qui seront en bon état; n'en ôtez qu'un quart à ceux qui le seront moins; faites-les boire à l'eau blanche ou à l'eau pure, suivant qu'ils préséreront l'une ou l'autre de ces boissons, mais ne leur ôtez pas l'avoine, elle est présérable au son. Dans cette circonstance où il importe de ne pas afsoiblir l'estomac, contentez-vous de ne la

donner qu'aux deux tiers de la ration ordinaire; il seroit dangereux de les nourrir trop fortement, il suffit qu'ils soient entretenus dans l'état où ils sont. Ils ne doivent point travailler, mais seulement être promenés une demiheure le matin & autant le soir, lorsque

le temps sera beau.

Le foin sera supprimé entièrement aux chevaux dont la poitrine sera foible, irritée, enslammée, & on substituera à la ration de ce fourrage, une botte de paille non battue, s'il est possible de s'en procurer. On mêlera un peu d'orge à leur avoine, ou on leur fera manger séparément ce grain après qu'il ura été grué ou macéré dans un peu l'eau pendant six à huit heures.

A l'égard des chevaux très-charnus, nous & d'un tempérament lâche, on joutera une jointée de féverolles à leur voine; cet aliment cordial & sudoriique opère le plus grand bien, il ivifie le poil & rétablit l'excrétion de

insensible transpiration.

ARTICLE X.

Traitement préservatif.

IL consiste en général dans la saignée & l'administration des délayans, des adoucissans, des béchiques & des incisifs donnés en breuvage ou sous la forme d'opiat. Cette dernière forme est la moins avantageuse ; l'eau chargée des substances médicinales par la décoction ou l'infusion, passant plus facilement & plus promptement dans le sang, agit plus sûrement; aussi l'opiat ne doit-il être préséré qu'autant que l'animal refuse constamment d'avaler les liquides donnés avec la corne, ou qu'autant qu'une toux forte & opiniâtre suit la déglutition du liquide versé dans la bouche. Lorsqu'on est dans la nécessité de donner ces substances avec une spatule, après les avoir incorporées dans le miel, il est à propos d'injecter plusieurs fois dans la bouche de l'animal, un liquide analogue aux poudres

qui ont composé l'opiat, & dont le miel a servi d'excipient.

Faites prendre une chopine de décoction de vipérine, de bourache & de chicorée sauvage, après avoir coupé cette liqueur avec partie égale d'eau de chaux première (a), & y avoir ajouté

⁽a) On prépare ainsi l'eau de chaux première; Prenez une livre de chaux vive, fraîchement cuite ou soigneusement préservée de l'air & de l'eau (ce qui se fait en prenant de la chaux encore chaude, dont on remplit promptement des bocaux que l'on a fait préalablement chausser, & que l'on a bouché le plus exactement qu'il a été sossible). Mettez-la dans une terrine de grès, versez dessus douze pintes d'eau de rivière la plus oure, ou d'eau distillée que vous aurez fait chauffer; emuez le tout jusqu'à ce que toute la chaux soit lélayée & éteinte; passez & siltrez ensuite dans me chausse, mettez la liqueur dans des cruches, mplissez-les & bouchez-les comme il faut pour es garder. On doit remuer souvent la liqueur, ar la chaux qui se dépose au fond du vase, peut 'échauffer au point de le faire casser. L'eau de ivière, l'eau de pluie & l'eau distillée, sont référables à l'eau de puits, en ce que celle-ci ontient souvent de la sélénite & même du Ipêtre, &c. au reste les vaisseaux dans lesquels n garde l'eau de chaux doivent être soigneuseent bouchés.

deux ou trois onces de miel commun & deux gros de sel de nitre; donnez incontinent après un lavement émollient fait d'une décoction de feuilles de mauve, à laquelle vous aurez ajouté deux onces de sel commun. Promenez l'animal pendant une demi-heure, faites - le étriller, bouchonner, brosser à fond, & faites-lui départir le tiers de la ration fixée de fourrage. Réitérez le soir, une heure avant que de donner à souper, le breuvage, le lavement, la promenade & le pansement de la main. Continuez ce traitement pendant dix à douze jours, ce qui suffira si vous avez la précaution de saigner l'animal à la jugulaire & de lui tirer quatre livres de sang, ou deux pintes, mesure de Paris: ces proportions sont celles fixées pour un cheval de moyenne taille; vous aurez à augmenter les doses ou à les diminuer, suivant que l'animal sera de la grande ou de la petite espèce. Si la poitrine de l'animal est délicate, enssammée & irritée,

sux plantes amères nommées ci-dessus.

Si la toux est grasse & que l'humeur bronchiale ait besoin d'être incisée, vous ne saignerez point, mais vous ferez usage de la racine d'aunée, que vous donnerez en opiat, à la dose d'une demi-once, après l'avoir incorporée dans le miel, avec addition de deux gros de sleur de sousre & d'un demi-gros de kermès minéral, donnés par-dessus la décoction des plantes amères prescrites.

La saignée doit être encore profcrite dans les sujets qui ont des eaux ux jambes, qui sont d'un tempérament dituiteux, qui sont mous, &c. ils exigent de plus, que le premier breul'age prescrit, soit aiguisé de quatre gros de safran - de - mars apéritis & l'autant de sel ammoniac; & il est eès - bon de leur passer un séton au oitrail, à moins que les eaux ne coulent abondamment; alors on se contentera d'entretenir & de faciliter cet écoulement par des cataplasmes saits de mie de pain & de lait, ou d'oseille cuite avec le vieux-oing, ou le basilicum, ou les vésicatoires, &c.

Telles sont les nuances à observer dans la méthode préservative: il seroit inutile de nous étendre davantage sur cet objet; mais comme nous avons établi que les chevaux qui composoient cette classe, étoient affectés de quelques symptômes, nous allons prescrire ce qu'il est nécessaire de faire de plus à chaque animal, relativement aux symptômes particuliers qu'on lui reconnoît.

Si la membrane pituitaire est engorgée, on lavera & on bassinera la tête de l'animal, & sur-tout le chansrein, avec de l'eau vinaigrée, sept à huit sois le jour. Cette liqueur sera employée tiède pendant les quatre à cinq premiers jours seulement, on l'emploîra froide ensuite; on essuiera & l'on

brossera toutes les parties mouillées; jusqu'à ce qu'elles soient entièrement sèches; on fera humer à l'animal, matin & soir, la vapeur de résine que l'on fera brûler sur une pelle chauffée au point de rougir, & on aura soin de couvrir la pelle & la résine d'un entonnoir, qui rassemblera les vapeurs &

les dirigera dans les naseaux.

Si cette membrane est enflammée, on saignera l'animal au palais entre le quatrième & le cinquième sillon, avec le bistouri courbe ou la corne de chamois; on fera humer les vapeurs d'eau chaude vinaigrée, la tête du cheval & le vase contenant la liqueur étant enveloppés d'une couverture capable de retenir ces vapeurs; on pratiquera de plus, les lotions & ablutions d'eau vinaigrée prescrites ci-devant.

S'il y a flux par un ou par les deux naseaux, on passera un morceau de sublimé corrosif au poitrail de l'animal. On préférera de le placer sur le côté lu poitrail qui répond au naseau par

lequel l'écoulement a lieu; s'il existe par les deux, on en placera un de chaque côté. Il sera de la grosseur d'une amande, enveloppé d'une toile très-fine & très-claire, fixée par le moyen d'un brin de fil; il sera introduit au-delà de la peau & dans l'épaisseur des muscles pectoraux; on l'y laissera séjourner pendant trois à quatre jours, jusqu'à ce qu'il ait produit un fort engorgement; on en fera l'extraction, & on fera suppurer le plus long-temps qu'il sera possible, la tumeur qu'il aura établi, soit en y passant un séton, soit en y appliquant les vésicatoires, soit en pansant avec le basilicum, le tout suivant que la suppuration sera abondante ou rare. On lotionnera le chanfrein pendant quatre à cinq jours avec l'eau tiède vinaigrée, comme il a été indiqué précédemment.

Le lendemain du dernier jour de l'usage de ces lotions, on frictionnera ce même chanfrein avec de la teinture

de cantharides (b), & on le couvrira d'un large plumaceau qui en sera imbibé, & que l'on fixera par le moyen d'un bandage. L'effet de cette liqueur étant de produire vingt - quatre heures après son application, des vésicules sur la partie de l'engorgement & de la suppuration, c'est un véritable vésicatoire dont il faut suivre l'effet : s'il est foible ou insuffisant, on en applique le nouveau; si au contraire il est trop considérable, on le modère par des otions de lait tiède & par des onctions l'onguent populeum ou de beurre frais. La suppuration que ce médicament père, dure huit à dix jours, & ce 'est que lorsqu'elle est bien établie, u'on lave la partie journellement avec e l'eau tiède.

⁽b) Cette teinture se prépare ainsi: Prenez ne once de cantharides en poudre grossière, ettez-la dans une bouteille, versez dessus une re d'esprit-de-vin; bouchez le vase, laissez en gestion sur les cendres chaudes pendant vingt-quatre ures; siltrez, exprimez & gardez pour l'usage.

Il est une attention très-importante à avoir dans l'emploi de ce vésicatoire, c'est d'éviter d'en mettre près des yeux, & d'empêcher qu'il ne s'introduise entre les paupières & sur le globe, dans la crainte qu'il n'endommage l'organe & qu'il ne détruise même la vision; mais pour prévenir ces accidens il ne suffit pas que son application soit éloignée de l'œil, il faut encore attacher l'animal à deux longes, & de manière qu'il ne puisse frotter la partie contre les corps voisins, & étendre par cette action le remède au-delà des bornes qu'on lui a fixées.

Nous observerons que le flux par les naseaux, augmente pendant les essets de ce topique, & que ce n'est que lorsque son action est entièrement cessée, que le flux diminue & qu'il disparoît; mais cette disparition n'a pas lieu tout-à-coup, elle s'opère insensiblement & par degrés; d'autres sois le flux subsiste tel qu'il étoit, & il arrive encore (mais ce cas est plus rare) que cet écoulement

augmente, que le caractère de la matière qui le constitue, change, que de blanche, douce & homogène qu'elle étoit, elle devient rougeatre, colorée. Dans le premier cas, on passe quatre sétons sur la partie latérale de l'encolure répondant au naseau malade, & si le flux a lieu par les deux naseaux, on pratique la même opération du côté opposé; mais dans ce cas il importe, urtout pour les chevaux fins & délicats, le la pratiquer en deux temps, c'est-à lire, de ne procéder à l'insertion des étons du second côté de l'encolure, ue lorsque la suppuration sera bien tablie sur la partie opposée; mais si cheval est d'une tissure lâche, on eut, il est même nécessaire d'opérer r les deux côtés à la fois. Ces fétons ue l'on passe directement sous la peau, pivent s'étendre de la crinière à la juilaire exclusivement; cette situation t que la matière que ces corps étranrs établissent le deux ou le troisième ir, ne rencontre point d'obstacle

dans son cours, qu'elle séjourne peu, qu'il est facile de la faire couler & de déterger à sond les ulcères qu'ils ont établis. Les essets des sétons sont de susciter pendant les deux premières vingt-quatre heures, une sièvre plus ou moins sorte; cet état sébrile est bientôt suivi de la suppuration, & celleci de la résolution des glandes de l'intérieur de l'auge & de la cessation du slux (c). Lorsque cet esset n'a pas

⁽c) Quelques personnes, très-instruites d'ailleurs, ont blâmé l'usage des sétons, qui ne leur ont présenté d'autre effet qu'une suppuration dégoûtante &, selon eux, fort inutile. Sans doute ils les auroient jugés plus favorablement, s'ils avoient remarqué que la nature porte souvent d'elle-même sur des parties éloignées de la tête, l'humeur fixée sur la membrane pituitaire. Nous avons observé que c'étoit presque toujours sur les faces de l'encolure que ces dépôts avoient lieu; de-là l'indication de cette partie pour la place des sétons. L'irritation qu'ils établissent calme presque toujours celle que l'humeur morbifique avoit causée sur la membrane pituitaire; ils opèrent assez promptement la fonte des glandes engorgées, la diminution & assez souvent la cessation totale du flux des narines, effet qui suit ordinairement de très-près la fièvre que suscite leur insertion; la suppuration qu'ils établissent met

(51)

lieu, que le flux & la tuméfaction des glandes subsistent, il est inutile de persister plus long-temps dans l'emploi des moyens curatifs quelconques, il faut nécessairement sacrifier les animaux au bout d'un mois de ces tentatives. Mais si l'évacuation dont il s'agit avoit opéré la résolution des glandes & qu'il ne restât plus qu'un flux léger, on chercheroit à raffermir, à consolider la membrane pituitaire, & l'on y parviendroit par des raies de cautérisation tracées sur les os du nez: elles seront dirigées longitudinalement de la partie supérieure du front au bout du nez. On cautérise la surface du chanfrein, comme on a coutume de le pratiquer ur les jambes gorgées ou affoiblies. In trace par le moyen du cautère

ientôt fin à la sièvre, & dissipe tous les autres cidens produits par le vice morveux. Nous ne étendons point au reste que tous les chevaux fectés éprouvent des essets aussi heureux de ce itement, mais nous pouvons assurer qu'un trèsand nombre lui ont dû leur guérison.

cutélaire chauffé au point de rougir, des raies longitudinales de la partie supérieure du front au bout du nez; on les traversera par d'autres dirigées obliquement & de manière qu'il en résulte des losanges de dix-huit à vingt lignes de côté. Les effets du feu passés, il est extrêmement rare que la membranne pituitaire ne soit pas entièrement rétablie & le flux absolument cessé. Dans le second cas, l'animal doit être mis au nombre des chevaux de la première classe, & sacrifié comme eux. Les lotions fréquentes des naseaux, la propreté des rateliers, des mangeoires, des murs de face, sont d'une très-grande conséquence, pour éviter que la matière du flux ne se répande dans le sang par la voie de la déglutition; l'omission de ces soins a très-souvent été la cause des progrès de la Morve & de son incurabilité.

Si les glandes de dessous la ganache sont tumésiées, & que cette tumésaction ne soit accompagnée ni d'adhé-

rence ni de douleur, on les brossera trois à quatre fois le jour, on les bassinera & lotionnera avec de l'eau tiède, on les frottera jusqu'à ce qu'elles soient sèches, & on les couvrira d'une peau d'agneau ou de mouton, la laine tournée du côté de la partie malade.

Si elles sont dures & adhérentes, on les recouvrira de cataplasmes émolliens, faits de seuilles de mauve & de violette cuites dans l'eau, qu'on renouvellera matin & soir, & qu'on continuera jusqu'à ce qu'elles soient ramollies; alors on aura recours au traitement

ci-deffus.

Si elles sont douloureuses, emploîra ces mêmes cataplasmes, auxquels on ajoutera une partie de feuilles de morelle : la douleur passée, on les lavera, brossera & couvrira, comme il est dit dans le cas de leur engorgement simple; mais il faut observer que la tuméfaction de ces glandes, lorsqu'elle est accompagnée de douleur, e termine assez souvent par la suppu-

ration, sur-tout après un certain temps de l'usage des cataplasmes précédens. Lorsque cette circonstance, qui est trèsavantageuse, arrive, on ouvre la tumeur avec le bouton de seu, & on fait suppurer le plus long-temps possible l'ulcère qui en résulte, en le pansant journellement avec l'onguent basilicum. Nous ajouterons qu'il arrive quelquefois que la tuméfaction de ces glandes résiste à tous ces moyens; alors la douleur & la dureté étant dissipées, il faut avoir recours à la teinture de cantharide, & dans le cas de son insuffisance, à la cautérisation telle que nous l'avons indiquée pour le chanfrein.

ARTICLES

TROISIÈMECLASSE.

Chevaux qui ont communiqué avec ceux attaqués.

Les chevaux composant la troisième classe, ne devant être regardés comme suspects que parce qu'ils ont communiqué avec des chevaux affectés de Morve, ils n'exigent pas un traitement aussi compliqué que les précédens; mais, quelque simple qu'il soit, il y auroit le plus grand danger à le négliger, parce que l'on doit tout craindre des effets des particules du virus morveux, qui peuvent s'être introduites dans le sang & circuler avec ce fluide; il est donc de la dernière importance de le dépurer par des médicamens capables d'augmenter les sécrétions & les excrétions.

Les substances médicinales par le moyen desquelles on se propose de remplir cette indication, doivent être relatives à l'état des humeurs des sujets à traiter, & à la température de l'atmosphère dans les dissérentes saisons de l'année; la chaleur excessive assoiblit les solides, & donne au sang moins de consistance, le froid opère un esset contraire.

Dans le premier cas, on se contentera d'abreuver les animaux d'eau

acidulée & nitrée, c'est-à-dire, sur un seau de laquelle on aura mis un plein verre de vinaigre, & fait dissoudre quatre gros de sel de nitre : on aura l'attention de faire prendre ces substances en breuvage, partie le matin & partie le soir, à ceux des animaux qui refuseroient de le prendre volontairement; mais alors on ne les étendra que dans deux pintes d'eau, sur chacune desquelles on ajoutera encore deux onces de miel commun. Cette boisson ou ces breuvages seront continués pendant une quinzaine de jours; mais si la chaleur ou la sécheresse de l'atmosphère étoient considérables, on les continuera pendant trois semaines, & même pendant un mois.

Ce traitement ne s'opposera pas au travail des animaux; mais il importe très-essentiellement que celui qu'on en exigera, soit au-dessous de leurs forces. Dans le second cas, on administrera tous les matins à l'animal, à jeun, pendant dix à douze jours, une chopine

((857))

d'eau de chaux, avec addition d'un gros & demi, même deux gros, d'alcali volatil concret, suivant la sorce les sujets; au désaut d'alkali, on aura ecours au sel ammoniac, mais la dose le celui-ci sera quadruple de celle du remier.

Ce traitement n'exige, ainsi que le récédent, aucun régime, & permet issi qu'on se serve des animaux, surut si le temps n'est ni trop froid ni pp humide. On observe cependant ne ce remède poussant sortement à la rau ou aux urines, on doit tenir les revaux couverts, & donner un peu repos à ceux qui sont de grandes perditions par l'une ou l'autre de évacuations; on doit encore les ofser & les étriller au moins deux s par jour.



ARTICLE XII.

Procédé à suivre pour assainir les Écuries, les Équipages, &c.

LES précautions à prendre relati vement aux écuries, aux équipages & à tous les ustensiles qui ayant serv aux chevaux morveux, auroient pu se charger des particules du virus morbifique, sont toutes aussi importantes pour l'extinction du fléau de la Morve que ce que nous avons prescrit jus qu'à présent. En effet, les soins qu'or doit prendre des chevaux qu'on veu préserver, le régime auquel on doi des soumettre, l'administration des sub stances médicinales les plus propre à annuller en eux les effets de l Morve, seroient des moyens insuffisan si l'on négligeoit ceux capables de mettre ces animaux à l'abri de participer de nouveau à l'influence des particules de ce virus.

On commencera, 1.º par retirer

es chevaux qu'on veut préserver, des curies qu'ont habitées les chevaux 10rveux. (On doit remarquer ici u'en général c'est une précaution ial-entendue & insuffisante, de retirer s chevaux morveux d'avec ceux qui nt sains, que ce sont les derniers contraire qui doivent être se-

restrés.

2.° On décrépira les murs de face les latéraux, & on les recrépira de uveau depuis le sol jusqu'à la hauteur fix pieds au moins.

3. Les mangeoires & les rateliers ont démontés, rabotés à blanc &

nis en place.

t.° Le plasond sera bien nettoyé; n'y laissera ni poussière ni toiles aignée, rien ensin qui ait pu se rger des particules virulentes.

Le sol sera renouvelé à un pied prosondeur, s'il est en terre, & r cet effet on jettera dehors & on ouira toute la terre qu'on aura ée pour en remettre de nouvelle.

Si l'écurie est pavée, & que le pavé soit sixé avec chaux & ciment, on se contentera d'y faire passer des torrens d'eau chaude, & de bien racler les pavés & sur-tout leurs interstices; s'ils ne sont sixés qu'avec de la terre, on les sèvera & on les replacera avec de nouvelle terre.

6.° Les barres seront planées à blanc, les billots brûlés ainsi que les cordes

qui portent les barres.

7.° Les têtières des licols & les longes de cuir seront lavées, raclées, & passées à l'eau seconde, les longes de cordes brûlées, les boucles & les anneaux passés au seu; on doit y passer aussi les anneaux des mangeoires: il est inutile de les retirer pour cette opération, un brandon de paille allumée suffit pour calciner les parties virulentes qui pourroient y être adhérentes.

8.° Les seaux & baquets seront raclés & lavés à l'eau bouillante; s'ils n'ont que peu de valeur, on les jettera au

feu.

9.° On brûlera les éponges, les prosses & les manches des étrilles, qui eront elles-mêmes passées au seu lorsqu'elles auront quelque valeur.

10.° Les époussetes & les facs à

voine seront lessivés.

oir, de brides & de filets, ainsi que outes les boucles & ardillons, seront tamés; les têtières, les rênes, les brides seront raclées & lavées, puis asses à l'eau seconde & ointes d'huile asse.

12.° On enlèvera les panneaux des lles, on en fera bouillir le crin dans le forte lessive de cendre de bois uf; la toile de ces panneaux, celle coussinet, ainsi que la basanne sur quelle ils sont sixés, seront jetées au 1; le culeron sera renouvelé; les oucles serviront après avoir été étaées ou passées au seu.

13.° Les courroies du porte-manu, les étrivières, le poitrail, le porteousqueton, le porte-crosse & les contre-sanglons, seront lavés, raclés & passés à l'eau seconde & à l'huile grasse.

14.° Les étriers seront passés au feu

& bronzés.

15.° Les fontes seront lavées, raclées & passées à l'eau seconde.

16.° Les sangles qui seront bonnes seront lessivées, & les boucles étamées

17. Les feutres seront renouvelés ainsi que les trousse-étriers, la housse & les chaperons seront lavés, & leur toile lessivée, ou renouvelée si elle es en mauvais état; ensin on réparera à neuf toutes les attaches & les coutures

de passer au seu, & d'étamer ou bronzer tout ce qui est en métal, de lessiver tout ce qui est en toile, de racler laver, passer à l'eau seconde & à l'huile grasse toutes les parties de l'équipage faites avec du cuir, & de blanchir au rabot tout ce qui est en bois.

19.° Enfin, on joindra à toutes ces précautions, celle de parfumer les écuries avec du vinaigre, dans lequel or era évaporer sur des charbons ardens, yant soin de tenir les portes & les enêtres fermées pendant tout le temps que durera la sumigation: on la répérera matin & soir pendant quatre à cinquurs; on peut aussi faire cette sumination avec toutes les substances aronatiques quelconques qui seront les sus communes.

Toutes ces précautions prises, on sera sécher les écuries avant d'y mettre les chevaux; le temps nécestre pour cette exsiccation doit être atif à la saison ainsi qu'au genre d'entit dont on se sera servi pour récrépir murs.

FIN.

me fourth read has posted the less te fera feryi pour